

Fait social et fait linguistique : A. Meillet et F. de Saussure

Christian Puech, Anne Radzynski

Résumé

RESUME : La comparaison Saussure/Meillet à propos du caractère social des faits linguistiques met en évidence deux conceptions très différentes de la généralité en linguistique. Si chez Meillet la socialité de la langue renvoie à la diversité historique des causes externes et conduit à l'idéal d'une science « générale » du langage de type anthropologique et encyclopédique, chez Saussure, le caractère interne de la socialité linguistique, en focalisant le point de vue sur le principe de V arbitraire, conduit à une généralité sans généralisation et à l'inclusion paradoxale, complexe et prospective de la linguistique dans la sémiologie.

Abstract

ABSTRACT : Comparing Saussure and Meillet with respect to the social character of linguistic facts reveals two very different conceptions of generality in linguistics. With Meillet, the social aspects of language refers to the historical diversity of external causes, thus leading to the ideal of a "general" science of language, that is anthropological and encyclopedic ; whereas, with Saussure, by focusing on the arbitrary, the internal character of language's social aspects leads to a generalness without generalisation and to the paradoxical, complex and prospective inclusion of linguistics within semiology.

Citer ce document / Cite this document :

Puech Christian, Radzynski Anne. Fait social et fait linguistique : A. Meillet et F. de Saussure. In: Histoire Épistémologie Langage, tome 10, fascicule 2, 1988. Antoine Meillet et la linguistique de son temps. pp. 75-84;

doi : <https://doi.org/10.3406/hel.1988.2262>

https://www.persee.fr/doc/hel_0750-8069_1988_num_10_2_2262

Fichier pdf généré le 16/01/2019

FAIT SOCIAL ET FAIT LINGUISTIQUE : A. MEILLET ET F. DE SAUSSURE

Christian PUECH
Anne RADZYNSKI

ABSTRACT : Comparing Saussure and Meillet with respect to the social character of linguistic facts reveals two very different conceptions of generality in linguistics. With Meillet, the social aspects of language refers to the historical diversity of *external* causes, thus leading to the ideal of a “general” science of language, that is anthropological and encyclopedic ; whereas, with Saussure, by focusing on the arbitrary, the *internal* character of language’s social aspects leads to a generalness without generalisation and to the paradoxical, complex and prospective inclusion of linguistics within semiology.

RÉSUMÉ : La comparaison Saussure/Meillet à propos du caractère social des faits linguistiques met en évidence deux conceptions très différentes de la généralité en linguistique. Si chez Meillet la socialité de la langue renvoie à la diversité historique des *causes externes* et conduit à l’idéal d’une science « générale » du langage de type anthropologique et encyclopédique, chez Saussure, le caractère *interne* de la socialité linguistique, en focalisant le point de vue sur le principe de *l’arbitraire*, conduit à une généralité sans généralisation et à l’inclusion paradoxale, complexe et prospective de la linguistique dans la sémiologie.

Une nouveauté déjà ancienne

On connaît la place centrale que tient chez Meillet l'affirmation du caractère social des faits de langage. Souvent répétée, elle occupe tout à la fois le rang d'un principe théorique (un « indémontrable » ?) et d'un critère d'évaluation des travaux de linguistique dont Meillet rend compte dans différentes revues durant sa longue carrière.

Avant d'en examiner le contenu, il convient sans doute de rappeler qu'on a longtemps présenté l'affirmation de ce principe comme un véritable *seuil de modernité* de la pensée linguistique de la fin du XIX^e siècle, début du XX^e ; comme le point de partage entre l'archaïsme biologisant et la nouvelle pensée du langage, entre un paradigme organiciste stérile et fermé qui, vers 1870 a épuisé ses ressources heuristiques, et un paradigme historique et social ouvert qui se substitue à lui pour le supplanter.

On se souvient enfin que c'est F. de Saussure lui-même qui crédite les néogrammairiens de ce pas décisif dans l'« Introduction » au *C.L.G.* :

Grâce à eux, on ne vit plus dans la langue un organisme qui se développe par lui-même, mais un produit de l'esprit des groupes linguistiques. (Saussure 1975 : 19)

Saussure pointe bien là un événement, qu'il réfère de manière précise à l'année 1870. Plus récemment, H. Aarsleff (1981 : 115-133) croyait devoir insister pour son compte sur le caractère illusoire (« ad hoc ») de cette reconstruction saussurienne, et attirait l'attention sur l'importance de l'*École de Paris* à la fin du siècle : Saussure y aurait été mis en contact avec la « nouvelle philosophie » qui affirmait alors un anti-spiritualisme à la fois empiriste (le culte du fait contre la spéculation) et rationaliste (puissance organisatrice de la volonté humaine contre efflorescence vivante aveugle des formes) sous l'impulsion d'un Taine en philosophie, d'un Durkheim en sociologie, d'un Bréal en linguistique. Bref, selon la formule d'Aarsleef,

Saussure n'arrive pas de Leipzig à Berlin la tête pleine des idées qui engendreront le *C.L.G.*, il ne quitte pas Paris sans elles.

Notre propos n'est pas ici de discuter cette affirmation discutable... Quoi qu'il en soit de l'enracinement géoculturel du nouveau paradigme, ce qui nous importe davantage est de noter que ni Saussure en faisant de la langue/faits sociaux un axiome de son système, ni Meillet en faisant du même principe l'*axe projectif* d'une linguistique (toujours) à venir, n'innovent de manière spectaculaire. Tous les deux héritent sans doute de ce « réalisme » réactif érigé contre

le romantisme et le naturalisme des conceptions du langage dominantes, en Allemagne comme en France, jusqu'à la fin des années soixante.

Pourtant et au-delà de cette *homogénéité polémique* évidente des « thèses », on peut se demander si l'affirmation du caractère social des faits linguistiques ne peut servir de ligne directrice pour une enquête qui se donnerait pour tâche, sans trop se fier aux proclamations d'influences, de mettre en évidence des lignes de fracture plus profondes qu'il n'y paraît entre deux entreprises qui, bien qu'elles se recoupent, ne se recouvrent pas. Récurrence chez Meillet dès qu'il s'agit de fixer à la linguistique des objectifs *généraux*, plus « inquiète », contradictoire, radicale chez Saussure, cette thèse n'est-elle pas le point où l'on peut le mieux mesurer une différence, un écart entre deux conceptions de la *généralité* en linguistique : chez Meillet, la généralité nous semble toujours référée à un processus de *généralisation*, où l'invocation du « social » joue le rôle d'un principe de *dispersion* ; chez Saussure, le même principe semble, au contraire, traduire une *exigence théorique* irréductible et spécifique.

Nous essaierons donc – de manière inévitablement schématique – de retracer l'itinéraire saussurien qui conduit à l'affirmation de la nature sociale de la langue, en insistant sur ce qui nous semble important dans la reprise de cette « évidence » : le fait que cette dimension de langue puisse être qualifiée *d'interne* par l'auteur du *C.L.G.*

Chez Meillet, nous nous efforcerons de montrer que le même principe, référé cette fois à une causalité *externe* des faits de langue, est à la fois un axe organisateur du système explicatif et un point de diffraction de l'analyse linguistique, sans cesse renvoyée à un avenir souhaitable.

Les faits !

Notre point de départ pourrait être le texte de 1906 « L'état actuel des études de linguistique générale » (*Linguistique historique et linguistique générale*, I ; p. 16). Dans la leçon d'ouverture au Collège de France, Meillet affirme d'emblée le principe le plus fondamental et général de sa recherche :

[...] le langage est éminemment un fait social. On a souvent répété que les langues n'existent pas en dehors des sujets qui les parlent et que par suite on n'est pas fondé à leur attribuer un être propre [...]

A cette « évidence », cette évidence des « autres », il objecte :

Car si la réalité d'une langue n'est pas quelque chose de substantiel, elle n'en existe pas moins.

Il est conduit par la suite à développer les prédicats de cette « existence non substantielle » des faits de langue par *juxtaposition* plutôt qu'articulation de deux développements. Cette « réalité »

est linguistique : car une langue constitue un système complexe de moyens d'expression, système où tout se tient... *A un autre égard*, la réalité de la langue est sociale [...] elle est de même sorte que les autres lois qui régissent notre vie sociale. (nous soulignons)

Il n'est sans doute pas sans intérêt de remarquer que le compte rendu du *Cours* rédigé par Meillet pour le *B.S.L.* reprend à sa manière cette double caractérisation de la réalité linguistique. Il s'agit cette fois d'introduire des réserves quant à l'entreprise saussurienne. Après avoir précisé que « les objections que l'on est tenté de faire tiennent à la rigueur avec laquelle les idées générales qui dominent le *Cours* sont poursuivies », il développe ainsi ses restrictions :

Il est légitime d'examiner un fait de langue en lui-même [...] mais il s'agit là de faits historiques qui ne prennent un sens que si l'on cherche les conditions qui ont déterminé ces changements [...]. En séparant le changement linguistique des conditions extérieures dont il dépend, Ferdinand de Saussure le prive de réalité ; il le réduit à une *abstraction* qui est nécessairement inexplicable. (Meillet 1916 : 165-166 ; nous soulignons)

Reconnu ailleurs comme un héritage du *CLG*, le caractère social des faits de langue est ici argumenté contre Saussure ; ou du moins contre le Saussure « lu » par Meillet. Pour notre part, nous souhaitons tirer de la juxtaposition de ces deux textes une série de remarques dont le schématisme, nous l'espérons, ne va pas sans contrepartie.

1. La *Leçon* comme le *Compte-rendu* confirment que le caractère social des faits de langue, invoqué contre des substantialistes naïfs, concerne le problème fondamental, principal du statut de *réalité des faits de langue*.

2. Meillet juxtapose, sans articulation véritable, *factuel* linguistique et sociale : la langue est système *et*, « à un autre égard », fait social.

3. Par « fait social », Meillet comprend avant tout *institution* : « de même sorte que les autres lois qui régissent notre vie sociale ».

4. L'affirmation du caractère social des faits de langue vaut comme injonction à sortir d'une explication purement « systématique » réputée insuffisante. C'est cette injonction qui guide la lecture du *C.L.G.*, comme elle oriente (en particulier dans l'*Année Sociologique*), l'appréhension de tous les travaux contemporains. Si on suit Meillet (bien des critiques modernes l'auront suivi

sans le savoir), Saussure, en séparant le changement linguistique des conditions extérieures dont il dépend, méconnaît le caractère indissociable des points de vue diachronique et synchronique.

5. Il semble bien que pour Meillet « social » et « historique » soient une paire de quasi-synonymes qui expriment avant tout l'exigence du chercheur de ne pas s'en tenir à une simple *description* des faits (linguistique interne), *description légitime* mais *mutilée* si elle n'est pas complétée par le recours *explicatif* à l'externe, à l'extériorité historique et sociale.

6. Enfin, on remarquera, sur un plan plus épistémologique, que *description* et *explication* s'opposent souvent chez Meillet comme *concret* et *abstrait*, *fait* et *système*, *particularité* et *généralité*. S'il oppose ici à la conception de la langue-substance celle de la langue-système (et non forme), c'est pour compléter immédiatement cette définition par celle de la langue fait social/fait historique, seule susceptible de revêtir de réalité concrète la nudité de l'abstraction.

Dans ces conditions, la comparaison Saussure/Meillet gagnerait peut-être à s'orienter vers la problématisation de la notion de *fait* et l'examen du statut épistémologique complexe de cette notion dans le *C.L.G.* : si la langue est un fait social, quel contenu le *C.L.G.* permet-il de conférer à la notion de fait ? Surtout si, comme l'affirme le *C.L.G.*, la nature sociale de la langue est l'un de ses caractères internes (p. 33) qu'est-ce qu'un fait social *interne* à la langue elle-même ?

Alors qu'il est chez Meillet le principe d'une diffraktion pulvérulente de l'analyse linguistique fascinée par la diversité empirique des faits sociaux et historiques, le caractère social de la langue est plutôt pour Saussure un opérateur théorique mobilisé dans la « construction de l'objet intégral de la linguistique ». Dire que la langue est un fait social, c'est d'abord pour lui rappeler que la *langue* est « la norme de tous les faits de langage », et par là même, on s'en souvient, substituer l'ordre *systématique* de la langue à la confusion empirique des domaines, à la fascination de la diversité concrète où la science du langage est toujours menacée de se dissoudre, « [...] si l'on veut que la linguistique n'apparaisse pas comme un amas de choses hétéroclites » (Saussure : 24-25).

De cette première mise en perspective résulte un certain nombre de conséquences qui circonscrivent de manière précise les limites du savoir linguistique :

Notre définition de la langue suppose que nous en écartons tout ce qui est étranger à son organisme, à son système, en un mot ce qu'on désigne par le terme de linguistique externe.

Nous posons que l'étude des phénomènes linguistiques externes est très fructueuse ; mais il est faux de dire que sans eux on ne puisse connaître l'organisme linguistique interne.

La langue est un système qui ne connaît que son ordre propre.

D'autre part, on sait que Saussure relie de manière explicite cet effort d'autonomisation de la linguistique à la nécessité de construire une sémiologie générale, discipline par rapport à laquelle la tâche du linguiste semble trouver, selon lui, son orientation ultime. Il s'agira en effet de « définir ce qui fait de la langue un système spécial dans l'ensemble des faits sémiologiques ». Dans cette mesure, il semble inévitable de se demander ce que le point de vue sémiologique (absent chez Meillet) apporte à la conception, déjà installée (par Whitney, les néogrammairiens, Bréal), de la langue-institution. Différents passages du *C.L.G.* y insistent, surtout lorsqu'il s'agit de déterminer les rapports réciproques complexes et quelque peu paradoxaux de la linguistique (« réformée ») et de la sémiologie (à constituer). En effet,

d'une part, rien n'est plus propre que la langue à faire comprendre la nature du problème sémiologique ; mais, pour le poser convenablement, il faudrait étudier la langue en elle-même : or, jusqu'ici on l'a presque toujours étudiée en fonction d'autre chose, à d'autres points de vue. (*C.L.G.* : 34)

C'est donc bien cette dialectique complexe des statuts réciproques de la linguistique (« patron » de la sémiologie) et de la sémiologie (point de fuite de la linguistique) qui décide, chez Saussure, de l'interprétation du caractère social des faits de langue en situant l'axe du débat autour des notions « d'externe » et « d'interne ». L'une des *Sources Manuscrites*, en 1894 (Godel, 1957), indique bien l'originalité de Saussure par rapport à ses prédécesseurs : si la langue est bien une institution, elle est une institution *sans analogue* :

Les autres institutions, en effet, sont toutes fondées à des degrés divers sur les rapports naturels, sur une convenance entre des choses comme principe final [...]. Il en résulte que tous les changements, que toutes les innovations [...] continuent de dépendre du premier principe agissant dans cette même sphère et qui n'est situé nulle part ailleurs qu'au fond de l'âme humaine. Mais le langage et l'écriture ne sont pas fondés sur un rapport naturel des choses [...], c'est ce que Whitney ne s'est jamais lassé de répéter pour mieux faire sentir que le langage est une institution pure. *Seulement, cela prouve beaucoup plus, à savoir que le langage est une institution sans analogue* et qu'il serait vraiment présomptueux de croire que l'histoire du langage doit ressembler, même de très loin, après cela, à celle d'une autre institution. (nous soulignons)

Il semble bien qu'en se démarquant de Whitney et d'une conception de l'institution linguistique comme *convention*, *contrat* (celle-le même qui a servi dans la polémique contre l'organicisme), en liant le plus étroitement possible la nature sociale de la langue au principe de l'*arbitraire* du signe, Saussure, à la fois, ramène la « socialité » linguistique à une dimension *interne* de la langue, et, du même coup, rende par principe périlleuse la voie empruntée par Meillet. En effet, si l'on porte l'attention à ce qui, dans la langue, la rattache aux autres institutions,

on passe à côté du but [...], car le signe échappe toujours dans une certaine mesure à la volonté individuelle et sociale. C'est là son caractère essentiel, *mais celui qui apparaît le moins à première vue*. (nous soulignons ; *C.L.G.* : 34)

La nouveauté saussurienne consiste moins dans la définition de la langue comme institution que dans sa détermination comme « système formel », jeu de valeurs arbitraires, système sémiologique : autant de caractérisations qui concernent, d'un même mouvement, le mécanisme de la langue *et* le lien social primordial. La langue est donc « sociale » deux fois (qui n'en font qu'une) : elle est sociale parce que le principe qui la régit (l'*arbitraire*) la fait échapper à toute maîtrise rationnelle, individuelle ou collective ; elle est sociale également parce qu'elle est un *héritage*, une *tradition*, bref, une *temporalité* fondatrice d'un ordre de faits spécifiques, les faits sémiologiques, et fondatrice de l'*arbitraire* lui-même. En effet,

c'est parce que le signe est arbitraire qu'il ne connaît d'autres lois que celles de la tradition ; et c'est parce qu'il se fonde sur la tradition qu'il peut être arbitraire. (*C.L.G.* : 108)

Sans doute cela explique-t-il que dans le *Cours* le « social » soit souvent évoqué dans les réseaux métaphoriques de la *masse* (« masse parlante », « masse sociale »...) de la *puissance* plus ou moins inerte (« force sociale »), et de l'*opacité* (« force aveugle »). C'est que, « produit social de la faculté de langage », produit de l'activité des sujets et des groupes parlants, la langue ne permet pas que l'on sépare, objective, *extériorise* de manière autonome les mécanisme (sociaux) complexes de la production, et le « produit » lui-même.

Meillet et l'idéal de la science

On est loin – encore faudrait-il préciser dans quel « ailleurs » – de la problématique de la *cause efficiente externe* si caractéristique de la recherche de Meillet et de son programme instituteur :

il faudra déterminer à quelle structure sociale répond une structure linguistique donnée, et comment, d'une manière générale, les changements de structure sociale se traduisent par des changements linguistiques. (*L.H.L.G.* : 18)

Dans « Comment les mots changent de sens », Meillet relie de manière explicite ce principe de « co-variance socio-linguistique » au modèle durkheimien des *Règles de la méthode sociologique* :

une langue existe indépendamment de chacun des individus qui la parlent, et, bien qu'elle n'ait aucune réalité en dehors de la somme des individus, elle est cependant de par sa généralité extérieure à chacun d'eux [...]. Les caractères d'extériorité à l'individu et de coercition par lesquels Durkheim définit le fait social apparaissent donc dans le langage avec la dernière évidence.

Pourtant, au-delà de cette référence, et au-delà même de la caution durkheimienne que constitue la participation régulière de Meillet à *L'Année Sociologique*, il n'est pas sûr que la rencontre avec le sociologue fonctionne, en fait, sur un autre mode que celui d'une idée régulatrice, de la projection asymptotique d'un certain idéal de la science.

En effet, si le souci du *fait* (« constatable », « attesté », « observable ») est bien l'un des soucis majeurs de Meillet, tout se passe comme si son entreprise devait sans cesse maintenir un équilibre instable entre la systématisation/généralisation d'une part, et le foisonnement diversifié des « faits » de l'autre. Plus précisément, on pourrait certainement mettre en évidence chez Meillet, en bien des occasions, une tension entre la systématité – postulée, cautionnée par la sociologie de Durkheim – des faits sociaux, ramenés à la définition de groupes différenciés, réglés et *homogènes* (du sous-groupe à la nation, de la nation à la civilisation), et la pulvérulence exhubérante de l'histoire, assimilée à une sorte de pure empirie.

C'est ainsi que dans « l'état actuel des études de linguistique générale », Meillet, avant d'exposer le « programme » cité plus haut, met en garde son lecteur contre une méprise possible : celle qui consisterait à interpréter son entreprise comme une régression vers la « vieille » linguistique historique. Qu'on ne s'y trompe donc pas : c'est le point de vue sociologique qui fournit à l'histoire la systématité qui lui manque :

Il ne faut pas dire qu'on soit ramené par là à une conception historique, et qu'on retombe dans la *simple considération des faits particuliers* [...]. Il faudra déterminer à quelle structure sociale répond une structure linguistique donnée [...]. (cf. *supra* ; nous soulignons)

Tout le destin de la linguistique se joue bien chez Meillet dans cet écart entre « l'historique particulier » et le « général systématique » où oscille l'analyse des faits de langue, du refus des « lois nécessaires » adoptées comme un dogme par la science antérieure, à l'exigence explicative qui caractérise la modernité.

A cet égard, Meillet pourrait bien incarner de manière exemplaire cette « nouvelle philosophie » des années soixante-dix que nous évoquions en commençant, tout en exprimant les limites à la fois par ses efforts, ses silences et ses contradictions. Dans la recherche d'un équilibre – assez peu théorisé en fait – entre la particularité (historique) généralisable (le « social ») et le système (au sens saussurien) et la conscience que la tâche du linguiste demeure néanmoins celle de la « généralité ». Sans doute est-ce cette tension – peu explicitée – qui conduit Meillet à l'idée (l'idéal ?) d'un savoir complet du langage qui mobiliserait toutes les disciplines des sciences humaines existantes au service d'une « généralité » enfin authentique :

Le langage est une institution ayant son autonomie ; il faut donc en déterminer les conditions générales de développement à un point de vue purement linguistique ; et c'est l'objet de la linguistique générale ; il a des conditions anatomiques, physiologiques et psychiques et il relève de l'anatomie, de la physiologie et de la psychologie qui l'éclairent à beaucoup d'égards et dont la considération est nécessaire pour établir les lois de la linguistique générale ; mais du fait que le langage est une institution sociale, il résulte que la linguistique est une science sociale, et le seul élément variable auquel on puisse recourir pour rendre compte du changement linguistique est le changement social dont les variations du langage ne sont que les conséquences parfois immédiates et directes et le plus souvent médiates et indirectes. (*L.H.L.G.* : 17)

Comparatisme, linguistique historique, linguistique sociale, ne s'articulent-ils pas ici dans une *linguistique générale* plus proche d'une anthropologie globalisante, de type encyclopédique, que du projet saussurien ? En 1908, une note de Saussure sur la *Psychologie du langage* de Séchehaye (ouvrage inspiré de la *Nouvelle classification des sciences* de Naville, 1901), permet, là encore, de mesurer la différence :

Pour établir les subdivisions de la linguistique, Séchehaye ne considère les phénomènes linguistiques que d'après leur étiologie psychologique. Or, il aurait fallu d'abord situer la linguistique par rapport aux sciences sociales : celles-ci, *du moins toutes celles qui s'occupent de la valeur*, sont aussi réductibles en dernier ressort à la psychologie, ce qui n'empêche pas qu'il y ait une énorme ligne de démarcation entre la psychologie générale, même collective, et ces sciences, et que chacune d'elles a besoin de notions que ne fournit pas la psychologie générale, même collective. (nous soulignons)

L'intégration de la linguistique dans un ensemble plus vaste de sciences (son horizon de projection, en somme) chez Saussure s'opère moins à partir d'une *somation* des connaissances, qu'à partir d'une *restriction* («... du moins toutes celles qui s'occupent de la valeur »), comme si la généralité en linguistique impliquait à la fois une *exigence* – unifier le champ des sciences sociales « sémiologiquement », à partir de la *valeur* – et un sacrifice – renoncer en partie à l'hétérotopie foisonnante de l'événement, des faits, si insistante chez Meillet.

RÉFÉRENCES

- Aarsleef, Hans (1981). « Bréal, la sémantique et Saussure ». *Histoire, Épistémologie, Langage*, tome 3, fascicule 2.
- Bierbach, Christine (1978). *Spache als « Fait social »*. Tübingen : Niemeyer.
- Bréal, Michel (1911). *Essai de sémantique*. 5^e éd., Paris : Hachette.
- Doroszewski, W. (1933). « Quelques remarques sur les rapports de la sociologie et de la linguistique : E. Durkheim et F. de Saussure ». *Journal de psychologie*, 15 janvier, 15 avril. Repris dans : Pariente, J.-C. (1968) *Essais sur le langage*. Paris : Éditions de Minuit.
- Godel, Robert (1957). *Les sources manuscrites du Cours de linguistique générale*. Genève.
- Meillet, Antoine (1906). « L'état actuel des études de linguistique générale ». Leçon d'ouverture au Cours de Grammaire Comparée au Collège de France.
- Meillet, Antoine (1916). Compte-rendu du *Cours de linguistique générale* de F. de Saussure. *Bulletin de la société linguistique de Paris*. Repris dans : Normand, Cl. (éd.) (1978) *Avant Saussure* (choix de textes), Bruxelles : Complexe.
- Meillet, Antoine (1921). *Linguistique historique et linguistique générale I*. Paris : Champion.
- Meillet, Antoine (1936). *Linguistique historique et linguistique générale II*. Paris : Champion.
- Normand, Claudine et Puech, Christian (1987). « Meillet et la tradition française » in *L'opera scientifica di A. Meillet*, Atti del convegno della Società Italiana di Glottologia, Pisa : Giardini editori e stampatori.
- Puech, Christian et Radzynski, Annie (1978). « La langue comme fait social : fonction d'une évidence ». *Langages* 49, mars 1978. Repris dans : Chiss, Jean-Louis et Puech, Christian (1987) *Fondations de la linguistique. Études d'histoire et d'épistémologie*, Bruxelles : De Boeck-Wesmael.
- Saussure, Ferdinand de (1916). *Cours de linguistique générale*. Paris : Payot (éd. critique par T. De Mauro, 1972).
- Whitney, William Dwight (1875). *La vie du langage*. La traduction de cet ouvrage a été rééditée par : Normand, Claudine (1987), Paris : Didier Érudition.

Reçu juillet 1988

CNRS / Université de Paris VII
UA 381